

3.7 Impôt sur les sociétés

Au titre de l'année 2019, 2 millions d'entreprises ayant une activité en France sont **redevables** de l'impôt sur les sociétés (IS) ► **figure 1**.

La population de redevables, en hausse de 6 % par rapport à 2018, compte 90 % de microentreprises ; près de 3 redevables sur 10 (28 %) sont actifs dans les secteurs du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration ► **figure 2**.

Un redevable sur deux (50 %) déclare un bénéfice fiscal : les microentreprises sont majoritairement déficitaires (52 %) quand plus de 65 % des PME, ETI et grandes entreprises ont un résultat imposable strictement positif.

Pour la population d'ensemble des redevables bénéficiaires (1 006 000 entreprises), l'**IS brut**, c'est-à-dire l'impôt dû avant prise en compte des réductions et **crédits d'impôts**, s'élève à 64,7 milliards d'euros contre 55,1 milliards d'euros en 2018 ► **figure 3**, ► **figure 4**. La hausse de l'IS brut est due à la hausse du bénéfice fiscal.

À périmètre constant, c'est-à-dire en retenant uniquement les redevables ayant déposé des déclarations de résultat au titre des années 2018 et 2019, le montant d'IS brut augmente de 17,3 % (63,0 milliards d'euros en 2019 contre 53,7 milliards d'euros en 2018).

Deux tiers des 35 000 **groupes fiscaux** déclarent 33,9 milliards d'euros d'IS brut, soit 52 % de l'IS brut total. Ces groupes fiscaux comptent 98 000 filiales **assujetties** à l'IS dont les bénéficiaires ne sont toutefois jamais imposés directement : en effet, par le mécanisme de l'intégration fiscale, ils sont ajoutés aux déficits du groupe pour former le résultat qui sera déclaré par la société dite « tête de groupe », seule redevable de l'impôt.

Par ailleurs, ces groupes détiennent 61 % du montant total des **créances fiscales** (6,8 milliards d'euros sur 11,1 milliards d'euros). Ce montant est en repli de 62 % par rapport à 2018 (29,3 milliards d'euros) en

raison de la suppression du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et son remplacement par une baisse de cotisations sociales employeurs. Le montant des créances fiscales hors CICE progresse de 6 % entre 2018 et 2019 passant de 10,5 à 11,1 milliards d'euros.

Dans le même temps, la baisse du taux normal d'IS entamée en 2017 se poursuit : pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, le taux normal de 28 % s'applique à toutes les entreprises redevables jusqu'à 500 000 euros de bénéfices. Un nouveau taux de 31 % (au lieu de 33,1/3 %) s'applique aux bénéfices supérieurs à 500 000 euros pour les sociétés ayant réalisé un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 250 millions d'euros. Pour les autres entreprises, le taux de 33,1/3 % reste en vigueur sur les bénéfices supérieurs à 500 000 euros.

Ainsi, en 2019, 38 % des redevables bénéficiaires (387 000 entreprises) ont été imposées au taux de 28 % sur tout ou partie de leur bénéfice ; cette proportion était de 36 % en 2018 (333 000 entreprises). Pour les 32 000 entreprises concernées par le taux d'IS à 31 % sur une partie de leur bénéfice, l'économie totale d'impôt réalisée s'élève à 970 millions d'euros, sur un bénéfice de 41,5 milliards d'euros. L'impôt brut est réduit en moyenne de 30 000 euros par entreprise bénéficiant de ce changement législatif. Ce sont les ETI qui bénéficient le plus de cette économie, ces dernières diminuant leur impôt brut de 147 000 euros en moyenne par entreprise. L'économie moyenne d'impôt brut est d'environ 11 000 euros pour une microentreprise et de 25 000 euros pour une PME hors microentreprise.

Selon la trajectoire prévue d'allègement de la fiscalité pesant sur les entreprises, le taux normal d'IS sera de 25 % en 2022 pour l'ensemble des structures déclarant des bénéfices imposables en France. Le taux réduit de 15 % continuera à s'appliquer jusqu'à 38 120 euros de bénéfice pour les petites et moyennes entreprises. ●

► Définitions

Le **redevable** est la personne morale devant s'acquitter du paiement de l'impôt. Toute entreprise indépendante est à la fois **assujettie** et redevable de l'IS. Dans le cas d'un groupe fiscal, seule l'entreprise tête de groupe est redevable de l'impôt.

Un **groupe fiscal** est constitué de plusieurs entreprises détenues à hauteur d'au moins 95 % par une autre entreprise, dite tête de groupe.

Chaque entreprise redevable de l'IS doit verser à l'État un impôt assis sur le bénéfice fiscal du dernier exercice clos, et peut bénéficier de réductions d'impôt ou être titulaire de créances fiscales. Les **créances fiscales** ont pour but d'alléger la charge fiscale pesant sur le résultat de l'activité des entreprises. Elles naissent d'un droit acquis au titre de crédits d'impôts.

Le titulaire de créances peut, soit en demander le remboursement, soit les utiliser afin de réduire le montant de l'impôt dû. En raison de la mécanique de l'IS, les paiements des créances sont répartis sur plusieurs années budgétaires, en général les années N et N+1.

IS brut, crédit d'impôt : voir *Glossaire*.

► 1. Répartition de l'impôt sur les sociétés brut et des créances d'impôt par catégories d'entreprises en 2019

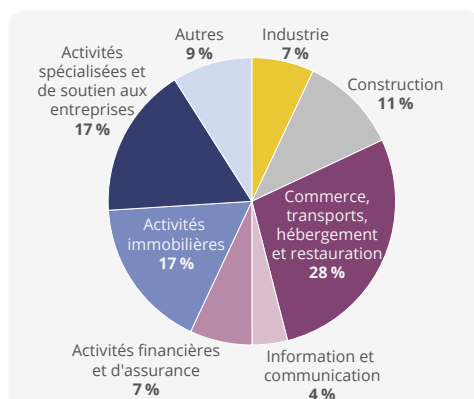
	Microentreprises (MIC)	Petites et moyennes entreprises (PME) hors MIC	Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	Grandes entreprises (GE)	Ensemble
Nombre de redevables	1 813 400	194 900	7 000	300	2 015 600
Part des entreprises déclarant un bénéfice (en %)	48,2	65,3	69,1	76,2	49,9
Impôt sur les sociétés brut (en milliards d'euros)	10,2	16,0	13,8	24,7	64,7
Nombre de bénéficiaires de crédits d'impôt	139 900	58 400	4 200	300	202 800
Part de redevables titulaires d'un crédit d'impôt au titre de 2019 (en %)	7,7	29,9	60,5	100,0	10,1
Crédits d'impôt (en milliards d'euros)	1,0	2,9	2,5	4,7	11,1

Lecture : en 2019, 300 grandes entreprises sont redevables de l'impôt sur les sociétés (IS).

Champ : France, redevables de l'impôt sur les sociétés (IS).

Source : DGFIP.

► 2. Répartition des redevables par secteur d'activité en 2019

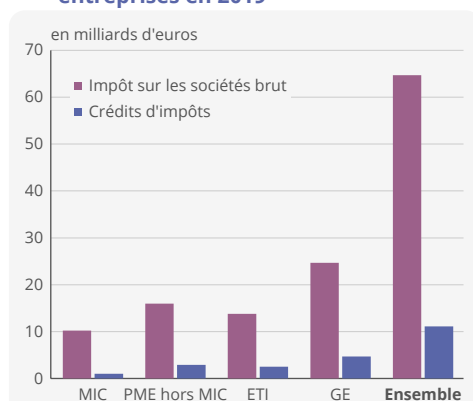


Lecture : en 2019, 7 % des entreprises redevables de l'impôt sur les sociétés appartient au secteur de l'industrie.

Champ : France, redevables de l'impôt sur les sociétés (IS).

Source : DGFIP.

► 3. Répartition de l'IS brut et des crédits d'impôts selon la catégorie des entreprises en 2019

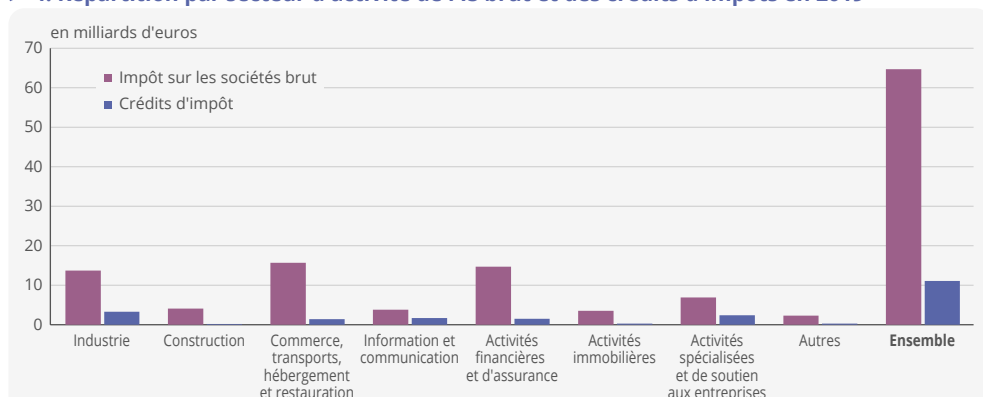


Lecture : en 2019, l'impôt sur les sociétés brut s'élève à 64,7 milliards d'euros pour l'ensemble des entreprises redevables.

Champ : France, redevables de l'impôt sur les sociétés (IS).

Source : DGFIP.

► 4. Répartition par secteur d'activité de l'IS brut et des crédits d'impôts en 2019



Lecture : en 2019, le montant de l'impôt sur les sociétés brut des entreprises du secteur de la construction s'élève à 4,1 milliards d'euros.

Champ : France, redevables de l'impôt sur les sociétés (IS).

Source : DGFIP.